

Entreprise sociale du canton de Berne

Évaluation du projet pilote

Rapport final

12 août 2016

à l'intention de l'Office des affaires sociales du canton de Berne

Bilan

Le modèle de l'entreprise sociale gérée selon les principes économiques est globalement bien perçu. Les réserves qu'il suscite portent plutôt sur sa mise en œuvre. Le présent rapport met en balance les avantages et les inconvénients évoqués par les experts interrogés.

Côté positif, l'entreprise sociale est considérée comme un complément optimal aux programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale (POIAS), car elle fournit des emplois faciles d'accès, à long terme, sur le marché secondaire du travail. Les participants exercent une activité qui fait sens tout en étant rémunérés. De plus, c'est un modèle bon marché, puisqu'à l'exception des salaires des participants, les coûts d'exploitation sont financés par la création de valeur ajoutée. Le travail est de plus en plus souvent réalisé directement chez le mandant, ce qui permet d'économiser des frais d'infrastructure et de ne pas avoir à installer de nouvelles machines tout en bénéficiant de la proximité avec le client.

Côté négatif, il a surtout été relevé que l'engagement pour une durée indéterminée risquait de faire perdre de vue l'objectif d'un emploi sur le premier marché. La question se pose aussi de savoir quelles sont les répercussions de l'absence de coaching sur l'insertion. L'entreprise sociale doit arriver à concilier insertion sociale et insertion professionnelle dans le marché ordinaire. Par ailleurs, les organisateurs de POIAS craignent de se voir supprimer des places dans leurs programmes. Parmi les points laissant à désirer figure encore le carnet de commande ; les fortes fluctuations sont source d'insécurité chez les participants.

L'évaluation permet d'aboutir aux recommandations suivantes :

- Maintien de l'entreprise sociale de Bienne : offrant des emplois durables d'accès facilité à des personnes qui ont peu de chances de trouver du travail sur le marché primaire, cette nouvelle prestation comporte avant tout des avantages. Certes, l'entreprise sociale représente une concurrence financière pour les POIAS, mais également un complément, comme le soulignent la plupart des intervenants. Les commentaires des participants sont aussi en majorité positifs. Les rares critiques concernant l'exploitation de la main-d'œuvre ne sont pas partagées par les services sociaux.
- Amélioration de la prospection : l'acquisition d'un volume suffisant de mandats se révèle un gros défi. Les fluctuations enregistrées durant les derniers mois et le nombre comparativement élevé de petits mandats montrent qu'il n'est pas facile de constituer un carnet de commande stable et suffisamment grand. La Fondation gad Stiftung sera-t-elle en mesure de se faire une clientèle sans l'appui de proDock ? L'accent devra être mis sur ce point dans les mois à venir.
- Création d'autres entreprises sociales : y a-t-il de la place pour d'autres entreprises sociales dans le canton de Berne ? Les réponses divergent. L'évaluation met en lumière un potentiel, pour autant que diverses questions soient clarifiées :
 - Site : il convient de tenir compte des spécificités régionales (zone industrielle ou plutôt axée sur le tertiaire), du personnel à engager disponible et des autres programmes. La ville de Berne, par exemple, dispose d'une offre établie (modèle d'emplois à salaire partiel jobtimal.ch), et il ne serait guère judicieux d'y créer une entreprise sociale.
 - Modèle :
 - intégration dans la palette des POIAS,
 - direction par une institution autonome,
 - gestion par un organisateur existant (filiale de gadPLUS ou autre).

Le projet pilote gadPLUS, proposé sous l'égide de la Fondation gad Stiftung, a mis en évidence les difficultés soulevées par la cohabitation de deux offres sous un même toit, notamment la séparation des ressources financières et humaines.

La taille de l'entreprise ne fait pas l'unanimité non plus. Certains préconisent un certain volume pour créer suffisamment de valeur ajoutée. D'autres estiment que de petites entreprises sociales peuvent fonctionner aussi, comme l'illustrent divers exemples.

Ecoplan privilégie le rattachement à un organisateur existant ou à une institution tierce.

L'association avec des programmes POIAS pourrait poser des problèmes de délimitation et de divergences entre deux cultures (manque d'esprit d'entreprise, en particulier).

- Marché et intégration dans le tissu local : avant d'envisager l'ouverture d'une nouvelle entreprise sociale, il faut procéder à une étude de marché pour s'assurer que celle-ci a une chance de trouver des mandats. Certes, une telle entreprise se doit d'être très flexible, mais cela ne suffit pas. Il convient de faire appel aux autorités et à l'économie locales pour évaluer la situation (mandats possibles, autres organisateurs), par exemple en organisant des ateliers ou des forums de discussion, ce qui permet en outre d'en faire des parties prenantes.
- Perméabilité avec le marché du travail : les perspectives de réinsertion dans le marché primaire ne doivent pas être oubliées. Il est par exemple possible de prévoir des bilans réguliers pour faire le point sur l'évolution de la personne. Si des entretiens de qualification annuels sont menés chez gadPLUS, une stratégie claire concernant les solutions de raccordement ne semble pas exister pour l'heure. Le placement de personnel à l'extérieur constitue une option, mais cette ressource est vite épuisée si les fluctuations sont réduites. La combinaison avec des modèles d'emplois à salaire partiel ou des stages est à étudier. Par ailleurs, on peut douter de l'effet incitatif de la rémunération progressive, dès lors que toute évolution salariale se traduit par une baisse des prestations d'aide sociale.
- Ouverture à d'autres autorités de placement : d'après gadPLUS, il est difficile de respecter les coûts plafonds du canton tout en gérant l'entreprise selon des principes économiques. Dans ce contexte, on peut se demander si celle-ci ne devrait pas pouvoir collaborer avec d'autres services (dans le domaine de l'assurance-invalidité ou de l'aide aux réfugiés, p. ex.).

On doit aussi se poser la question si l'entreprise sociale pourrait œuvrer en synergie avec le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Le projet pilote d'entreprise sociale Dock Wolhusen, qui s'adresse aux chômeurs selon LACI, va être élargi à d'autres cantons ; le succès du modèle pourra être analysé statistiquement grâce au grand nombre de participants (400 à 500).